



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Beauvais, le 01 SEP. 2022

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Société PLASTHYLEN à Crépy en Valois

Réf : courrier du 16 juin 2022, porter à connaissance du 9 juin 2022

Monsieur le Directeur,

Par courrier visé en référence, vous avez transmis une demande d'aménagement des zones de stockage extérieur de polymère, par construction de trois nouveaux silos.

Après analyse par l'Unité Départementale de la DREAL, il apparaît que les modifications sollicitées ne sont pas substantielles au sens de l'article R. 512-46-23 du Code de l'environnement.

Je prends acte, par la présente, de votre demande de construction de trois nouveaux silos dans votre installation de stockage de polymère à Crépy-en-Valois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,


Sébastien LIME

PLASTHYLEN
2 rue Blaise Pascal
Zone industrielle 3
60800 Crépy-en-Valois

03 44 06 12 34
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr